Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-91_2026_01_12_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 15 janvier 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

91-2026 1 15

Objet : Installation de 2 Chirurgiens-dentistes : création de locaux dédiés

Le 15 janvier 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 9 janvier 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, TESSIER Célin, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à CONAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0)

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Installation de 2 Chirurgiens-dentistes : création de locaux dédiés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu début novembre un étudiant en dernière année d'études en chirurgie-dentaire qui lui avait fait part de son souhait de pouvoir s'installer début 2027 sur la commune avec un confrère probablement et de sa recherche de locaux. Locaux qu'il s'était engagé à équiper.

Lors du bureau du 8 janvier dernier, il est venu accompagné d'un confrère se présenter. Ils ont confirmé leur souhait de s'installer ensemble début d'année 2027 sur le Mené dans des locaux dédiés. Le fait que la commune du Mené soit en zone dite très sous-dotée et classée en FFR a motivé ce choix.

Monsieur le Maire précise qu'une recherche de locaux potentiels sur les communes déléguées de Collinée, Le Gouray et St Jacut du Mené, a été menée, communes déléguées souhaitées de part leur proximité avec Lamballe et Rennes.

Elle a mis en exergue la possibilité d'engager des travaux d'extension du cabinet médical où officie le Dr Mallet à côté de la Halle Michel Fablet du Gouray, ou à défaut, de créer un cabinet dentaire neuf sur un terrain communal classé en zone U dans la partie basse du futur jardin public, rue de Poulancre au Gouray.

Monsieur le Maire informe que le service bâtiments a travaillé sur une proposition de locaux à partir des attendus formulés, ainsi qu'un premier chiffrage de cette opération de création de locaux dédiés.

Avant d'aller plus loin dans cette démarche et étant donné le rétroplanning contraint, Monsieur le Maitre souhaite que le Conseil Municipal puisse délibérer sur ce projet de création de locaux dédiés pour accueillir les 2 futurs chirurgiens-dentistes.

Après échange, le Conseil Municipal souhaite se donner les moyens de saisir cette opportunité d'offrir une offre de soin dentaire à la population. Il s'agit d'un investissement conséquent estimé à 443 900 € HT pour lequel la commune aura des loyers en contrepartie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'engager cette opération

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-91_2026_01_12_1-DE

- D'inscrire au prochain budget les crédits nécessaires à sa réalisation,
- De donner pouvoir au Maire pour déposer le permis de construire et lancer la consultation des entreprises,
- De signer une convention d'engagement réciproque avec les futurs praticiens et l'ARS.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 19 janvier 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Pascal Chevalier

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 21/01/26
- et de sa publication le 19/01/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)